

**Rapport n° 1 :****Approbation du verbatim du 6 avril 2022**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
<b>Séance du Conseil académique</b>	25 mai 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Ordre du jour :**

<b>1. Approbation du verbatim du CAC du 9 mars 2022 .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Point information Dominique Grevey.....</b>	<b>2</b>
<b>3. Evénements 2021/2022 de la Mission doctorale .....</b>	<b>19</b>
<b>4. Avis UBFC suite aux commissions Vie Etudiante et Equipements Pédagogiques et numériques .....</b>	<b>24</b>
<b>5. Questions diverses .....</b>	<b>30</b>

**VERBATIM  
DU CONSEIL ACADEMIQUE  
DE LA COMUE UBFC  
(SEANCE DU 6 AVRIL 2022)**

*(La séance du CAC est ouverte à 14 h 30, en salle du conseil (UBFC Besançon) et en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, Président du CAC de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

**M. Chamagne.-** Bonjour à toutes et à tous.

*(M. Chamagne procède à l'appel).*

**M. Chamagne.-** Nous avons le quorum, nous allons donc pouvoir commencer.

### **1. Approbation du verbatim du CAC du 9 mars 2022**

Par rapport à ce verbatim, avez-vous des remarques, des corrections ou des commentaires à faire ? *(Néant).*

Je vous propose de le mettre aux voix.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

### **2. Point information Dominique Grevey**

À l'ordre du jour, mis à part les questions diverses, il y a trois autres points, le premier étant le point information Dominique Grevey.

Dominique s'excuse de ne pas pouvoir être ici aujourd'hui. Il a dû partir à quelques centaines de kilomètres de Besançon suite à un décès dans sa famille. Il m'a dit qu'il avait un enterrement à 14 h 30. Il ne pouvait donc pas être présent avec nous aujourd'hui et vous prie de bien vouloir l'en excuser.

J'ai discuté avec lui du point d'information qu'il voulait faire. Je vais donc essayer de vous rapporter au mieux ce qu'il souhaitait vous dire, si vous le voulez bien.

Dans ce point d'information sur la situation UBFC, vous ne le savez peut-être pas, nous allons rediscuter d'un sous-point dans cette partie-là car j'ai reçu ces derniers jours une motion de la part d'un certain nombre de personnes élues du CAC, essentiellement des représentants des syndicats. Après ce que je vais vous dire, je vous proposerai donc de parler aussi de cette motion.

J'ai regardé les textes car c'est quelque chose qui n'est pas courant. Il y a en effet une procédure un peu particulière puisqu'elle n'était pas mise à l'ordre du jour. J'expliquerai cela pour le lecteur, mais aussi pour vous et pour les prises de parole par la suite, c'est en effet un peu particulier.

Je vais donc vous faire un point sur ce que m'a dit le Président Grevey.

Comme vous le savez, un certain nombre de séminaires, de réunions ont lieu actuellement entre les différents directeurs ou présidents d'établissement afin de parler des enjeux et des objectifs que ces mêmes établissements souhaitent porter ensemble.

Pendant ces discussions, certaines petites choses ont été dites, notamment sur l'organisation des fonctions supports qui restent très fragiles, aussi bien au niveau des finances que des contrats à durée déterminée. Vous savez qu'à UBFC, il y en a un nombre non négligeable. À fin 2021, il y avait 39 CDD sur fonctions supports et 27 titulaires. L'ensemble fait donc 66, ce qui veut dire que nous sommes à 60 % ou presque de CDD, ce qui n'est pas négligeable.

Sur la partie finances, nous retouchons une partie des frais de gestion sur les contrats de recherche. Ce qui veut dire qu'au niveau financier, nous n'avons pas vraiment non plus de marge de manœuvre.

Ensuite, il m'a ressorti quelques petites phrases mentionnées dans le rapport de l'IGAENR : « Les moyens humains dont dispose UBFC sont sous-dimensionnés et dépendent largement de la volonté des établissements membres dans la mesure où les fonctions supports sont organisées sur le principe de subsidiarité. » On voit bien que l'on manque d'articulation entre les services correspondants des établissements membres. C'est le premier constat.

Le deuxième constat : « Pour fonctionner efficacement, il faut s'appuyer sur une solide expérience de la gestion des établissements, sur une volonté de coopération sans faille de la part des services des établissements membres. » Il faut donc aussi que le DGS d'UBFC puisse réunir régulièrement les DGS des établissements membres.

Je sais qu'il y a aussi les réunions avec les DGS, mais ce n'est pas simple. Ceci pour ne rien vous cacher. Mais il y a donc aussi ces réunions.

Maintenant, je vais vous parler un peu plus de ce qu'il m'a dit sur la situation actuelle. Comme vous le savez, il y a une position tranchée et isolée du président de l'université de Bourgogne qui propose une convention de coordination territoriale.

Le point majeur d'achoppement pour le président de l'uB, c'est la réponse ambiguë du ministère, du MESRI, quant au double siège.

L'ensemble des chefs d'établissement avait soutenu cette demande comprise de tous. Tout le monde était donc d'accord pour faire la demande de ce double siège.

Ces derniers jours, une lettre est partie au Premier Ministre en ce sens. Maintenant, il n'est pas certain qu'elle aboutisse pour la bonne et simple raison qu'il faut que ce soit discuté en interministériel. Il faut donc qu'il y ait une prise de position de la part du ministère de l'Agriculture, du MESRI, de Bercy et du Secrétariat Général du gouvernement. Il faut donc que toutes ces personnes ou tous ces cabinets soient d'accord pour que le double siège soit octroyé.

Une lettre a donc été envoyée au Premier Ministre, il y a une petite semaine de cela au maximum.

Cependant, la proposition d'une CCT (convention de coordination territoriale) n'a pas été acceptée par les établissements dans les discussions car il s'agit d'un outil trop peu engageant et qui risque de conduire au déclassement du site.

Pour ne rien vous cacher, ceci a créé des tensions entre les chefs d'établissement et, comme vous le savez, la presse s'est emparée du sujet il a déjà quelques semaines.

Que peut-on dire également ? De nombreux soutiens à UBFC se sont manifestés, parmi lesquels un soutien de la présidente de la Région, les Agglomérations du côté de la Franche-Comté et d'un certain nombre de groupes de personnes issues des laboratoires, essentiellement des directeurs d'unité mais pas uniquement, et des responsables de formation. Ils ont fait part d'un certain nombre d'informations sur la situation d'UBFC car de nombreuses *fake news* ont circulé. On a entendu beaucoup de choses. Tout cela pour vous dire qu'il ne faut pas toujours se fier à ce qu'on entend.

Ceux-ci se sont proposé de formaliser leurs attentes et leur vision, entre autres.

Une série de réunions de travail est en cours - mais je pense que vous le savez tous - avec les chefs d'établissement afin d'analyser les points de vue de chacun et - c'est le Président d'UBFC qui parle – obtenir – il l'espère - une solution ambitieuse pour le site.

Il y a deux pistes, soit une amélioration de la ComUE, soit une CCT.

Si changement d'outil il y avait, ce serait pour le prochain contrat, à savoir 2024. Vous le savez peut-être, le contrat de site actuel va jusqu'au 31 décembre 2023. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce sera un autre contrat s'il doit y avoir un autre contrat.

Ce qui veut aussi dire que si un établissement veut sortir du système actuel, il doit le faire 18 mois avant la date du 31 décembre 2023, à savoir le 30 juin 2022. C'est pour cela aussi que les discussions sont beaucoup plus intenses actuellement étant donné qu'il va falloir trouver une solution pour le 30 juin de cette année.

Dominique Grevey ajoute : « De mon point de vue, les chefs d'établissement devront vraiment avoir de l'ambition pour le collectif car il serait délétère de descendre du train de la transformation de l'ESR au moment où celui-ci accélère. Ce n'est pas ainsi que nous irons loin. Mais ce n'est que la position du président de la maison UBFC, maison commune des établissements régionaux. »

Dans le même temps, il entend les deux points de vue : ComUE reformulée ou CCT.

En conclusion, sachant que c'est une conclusion que j'ai faite en accord avec le Président Grevey, les chefs d'établissement se reparlent - c'est une première chose et ce n'était pas forcément le cas il y a quelques semaines - dans le but d'avoir un projet de ComUE plus robuste entre les établissements, avec une meilleure connexion dans la gouvernance et des fonctions opérationnelles bien plus efficaces, que ce soit dans le cadre de la ComUE ou d'une CCT.

Dans le cadre de la CCT, ce sera beaucoup plus difficile puisque chaque établissement repartira un peu dans son coin, si je peux m'exprimer ainsi.

Dans tous les cas, pour fin mai de cette année, donc dans deux petits mois, une décision finale sera prise, donc par cette réunion des présidents et directeurs d'établissement. Ce sera soit une ComUE revisitée, soit une convention de coordination territoriale. Dans tous les cas, ce nouveau modèle sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec le nouveau contrat de site.

Comme nous serons très vite – dans une semaine et demie - dans une période de vacances, donc du 15 avril au 30 avril, il ne va pas se passer grand-chose. Après, il leur restera un mois pour se mettre d'accord sur ce qui sera décidé.

Voilà pour le point que je pouvais vous faire.

Je veux bien ouvrir un premier débat si vous le souhaitez avant de parler de la motion, à moins que vous souhaitiez coupler les deux. C'est comme vous voulez.

**M. Vigreux.** - Je pense qu'il faut présenter les deux en même temps pour avoir les deux visions sur l'avenir. Il est important d'avoir les deux pour en débattre après.

**M. Chamagne.-** D'accord.

Pour la motion, comme je vous le disais, j'ai regardé ce qui se faisait.

Cette motion m'a été envoyée la semaine dernière. Elle a été revisitée un petit peu et il y a eu d'autres signatures. J'ai reçu une nouvelle version hier et encore une autre du temps de midi. C'est Jean-Yves Rauch, élu du CAC, qui me l'a transmise. Je vais donc lui proposer de la lire.

Ensuite, je vais être très clair sur l'organisation des débats puisqu'il faut que nous soyons réglementaires. Chacun pourra prendre la parole pour dire ce qu'il en pense. Mais au niveau des prises de parole, si une personne souhaite reprendre une deuxième fois la parole, elle ne pourra le faire qu'une fois que tout le monde se sera exprimé. C'est très clair, c'est la réglementation à ce niveau-là puisque j'ai regardé les textes.

**M. El Naboulsi.-** Tu veux dire quand il y a une motion ?

**M. Chamagne.-** Oui, quand il y a une motion et pas par rapport à ce que j'ai dit.

Jean-Yves va la lire et ensuite le débat sera ouvert, aussi bien par rapport à la motion que par rapport à ce que j'ai dit. Après, chacun pourra prendre la parole, mais si une personne veut prendre une deuxième fois la parole, il faudra qu'elle attende que tous ceux qui le souhaitent se soient déjà exprimés une fois. Et ainsi de suite.

Ensuite, on verra pour un vote ou pas. Je vous expliquerai après pour le vote pour la motion puisque c'est pareil, ce n'est pas aussi simple que cela peut paraître.

**M. Rauch.-** Est-ce que je la lis ?

**M. Chamagne.-** Oui, c'est la règle.

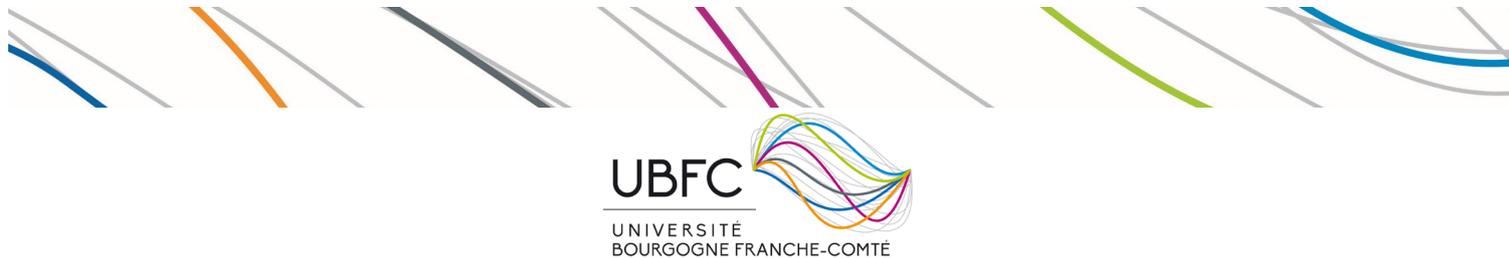
**M. Rauch.-** C'est une motion de confiance à UBFC sans distinction de forme, c'est-à-dire qu'on ne spécifie pas ce qu'il y a derrière UBFC, cela s'appelle UFBC, Université de Bourgogne-Franche-Comté, mais cela peut être une ComUE, une fusion, une CCT, etc.

« Depuis plusieurs semaines, nous assistons à une nouvelle crise au sein de notre communauté UBFC, des informations contradictoires ont circulé dans la presse et dans nos différents établissements au sujet de la poursuite d'UBFC dans sa forme actuelle ou de son remplacement par une convention de coordination territoriale (CCT) voire d'une autre ComUE.

Plusieurs élus du CAC UBFC, présents depuis le démarrage d'UBFC, présents au moment de la crise de 2018, souhaitent se prononcer en faveur de la poursuite d'un établissement commun structurant afin surtout de ne pas perdre tout ce qui a été acquis au terme de si longues années d'efforts et de dépôts de projets : projets structurants nationaux, projets de vie étudiante, Equipements Pédagogiques et Numériques, projets régions, PIA -I, II et III-, EquipEx, EquipEx+, et EUR...

Nous, élus du CAC, sommes bien conscients des défauts d'UBFC et de ce qui est perfectible, mais nous sommes aussi conscients, que tout ce chemin parcouru depuis la création d'UBFC, représente un capital précieux pour l'avenir de notre communauté universitaire, un capital de collaborations humaines entre nos différentes communautés, un capital de collaborations scientifiques, pédagogiques, culturelles, sociales, économiques, territoriales, administratives..., un capital de confiance au sein du CAC, entre les élus de chacun des établissements membres d'UBFC.

Nous avons vécu la méfiance des premiers CAC, nous avons vécu les peurs



réciroques, puis nous avons très vite compris les avantages d'établir des relations de confiance mutuelles et réciroques, basées sur des principes démocratiques et sur des principes d'équité de répartition des moyens. Nous souhaitons aussi attirer l'attention sur les 90 personnels du siège d'UBFC – je me suis trompé puisqu'il vient d'être dit qu'il y en avait 66 - qui travaillent quotidiennement au développement d'un service public de qualité dans des conditions difficiles -stress, pressions, absence de visibilité, outils non coordonnés, absence de reconnaissances et perspectives de carrière...-

Nous considérons que la destruction d'UBFC représenterait une perte considérable pour l'enseignement supérieur et pour la jeunesse de notre grande région. Le modèle d'une CCT compromettrait inexorablement les instances structurantes communes, qui ont permis des retombées significatives notamment en matière de formation académique de nos étudiants à l'échelle des territoires de Bourgogne-Franche-Comté. La structuration institutionnelle de l'espace régional, dans le respect de l'équilibre des pouvoirs, doit nous permettre de continuer à postuler à des PIA et ainsi de porter les financements de projets d'envergure tant en matière de recherche que de pédagogie. »

Arnaud Mutuel (UTBM), Jihad El Naboulsi (UFC), Nicolas Ratier (ENSMM), Jean-Yves Rauch (UFC), Bénédicte Rey (UTBM), Corinne Nouveau (ENSAMM Cluny), Gérard Michel (ENSMM), Michaële Herbst (UB) et des membres des organisations suivantes

C'est un texte qui a été discuté tout d'abord en interne avec les élus du CAC qui sont nommés juste en dessous. Il a ensuite été discuté avec des organisations puisque plusieurs d'entre nous appartiennent à des organisations. Aujourd'hui, il est signé par UNSA Education de Bourgogne-Franche-Comté, par le SNTPTES-UNSA de Bourgogne-Franche-Comté, par Sup Recherche UNSA de Bourgogne-Franche-Comté, par le SGEN-CFDT Franche-Comté, par le SGEN-CFDT Bourgogne, donc en plus des élus qui l'ont écrite.

**M. Chamagne.**- Merci Jean-Yves.

Je vous rappelle très clairement avant d'ouvrir le débat que chacun peut s'exprimer sans problème, mais vous ne pourrez le faire une deuxième fois que lorsque tout le monde se sera exprimé une première fois, du moins tous ceux qui le souhaitent.

Je souhaiterais aussi, puisqu'on parle de deux modèles, CCT et ComUE, que le dialogue soit constructif et qu'il y ait un respect de la position politique des uns et des autres, donc ceux qui défendent la CCT et ceux qui défendent la ComUE. Le but n'est pas de s'étriper mais d'être constructif et de respecter les propos de chacun.

J'ouvre le débat. Qui veut prendre la parole ? Stéphane Galland.

**M. Galland.**- Je représente ici Vincent Hilaire, qui est du syndicat Sup Recherche.

Il me semble que ce syndicat n'est pas arrivé à un accord sur ce texte. Il me semble donc qu'il ne faut pas mettre le logo de ce syndicat à la fin.

**M. Rauch.**- J'ai reçu le logo de Monsieur Mathieu Guerriaud qui m'a demandé de le mettre. Je peux vous envoyer son mail si vous voulez.

**M. Galland.**- Il faudra se renseigner auprès de Vincent, mais j'ai un message me disant que le secrétaire académique de ce syndicat n'a pas donné son accord. C'est donc à double cliquet, si je puis dire.

**M. Rauch.-** On peut enlever le logo.

**M. Chamagne.-** Il s'agit donc de Sup recherche ?

**M. Galland.-** Oui.

**M. Rauch.-** Oui, mais j'ai devant les yeux le mail de Monsieur Mathieu Guerriaud : « Bonjour, vous pouvez ajouter le logo Sup Recherche UNSA. Bonne journée à tous et à toutes. Mathieu ».

**M. Galland.-** Je pense qu'il va falloir vous retourner vers les instances. Je ne suis pas de ce syndicat. Je représente Vincent Hilaire qui est notre secrétaire dans ce syndicat et là, il m'a dit qu'il n'y avait pas eu d'accord sur le texte.

**M. Rauch.-** On peut enlever le logo.

**M. Chamagne.-** Jean-Yves, tu transfères ce mail à Vincent Hilaire afin qu'ils aient une position.

**M. Rauch.-** Il est dans la liste des destinataires.

**M. Chamagne.-** Alors c'est embêtant. On va voir.

**M. Galland.-** C'est le message que je devais faire passer.

**M. Chamagne.-** Merci Stéphane.  
Pascal Neige a demandé la parole.

**M. Neige.-** Merci de me donner la parole.  
Je voulais avoir une précision concernant le propos liminaire de Monsieur Rauch qui nous a dit, si j'ai bien compris, que cette motion ne visait pas une formule administrative particulière, une ComUE ou une CCT. Est-ce que j'ai bien compris cela ou pas ?

**M. Rauch.-** On ne vise effectivement pas une formule administrative particulière. Par contre, on met en garde contre le fait qu'une CCT nous ferait perdre beaucoup. Sachant que cela peut être une autre formule de ComUE, cela peut être une autre formule administrative qui ne soit pas une ComUE. Par contre, la CCT nous semble vraiment dangereuse pour les PIA, pour tous les projets d'envergure.

**M. Neige.-** C'est bien ce que j'avais compris.  
Pour ma part, je considère que ce texte fait explicitement référence au soutien à une ComUE, c'est la raison pour laquelle je voterai contre cette motion.

**M. El Naboulsi.-** Il a parlé aussi de fusion. Il a englobé plein de formes juridiques.

**M. Chamagne.-** Pascal, pour le vote, nous en parlerons après. Nous sommes au niveau du débat.

D'autres personnes veulent-elles prendre la parole ?

**M. El Naboulsi.**- Je tiens à préciser que j'ai signé ce texte à titre individuel. J'en ai discuté avec Jean-Yves à plusieurs reprises. C'est justement pour faire passer un message fort sur l'importance de la continuité de ce projet pour notre région Bourgogne-Franche-Comté.

Deuxièmement, c'est pour essayer de surmonter les difficultés actuelles pour sauver l'enseignement supérieur et la recherche dans notre région. Une séparation nous affaiblirait évidemment énormément des deux côtés.

Il est important d'envoyer ce signal fort pour dire que même avec les difficultés, même aujourd'hui avec des statuts qui posent des problèmes, je pense - et nous sommes plusieurs à le penser – qu'il y a des possibilités de travailler ensemble, d'avancer dans ce projet et de corriger les défaïences actuelles. C'est d'une importance réelle pour notre région, pour l'enseignement et la recherche, pour les équipes de recherche, pour nos jeunes étudiants en Bourgogne-Franche-Comté.

C'est le message que nous essayons d'envoyer à tous les partenaires, à tous les chefs d'établissement, au ministère. Il ne faut pas que nous soyons faibles, surtout dans un monde de concurrence que vous connaissez très bien en matière d'enseignement et en matière de recherche. Nous y avons toute notre place, il est donc important d'envoyer ce message.

**M. Chamagne.**- Merci.

Qui souhaite s'exprimer ? Leila.

**Mme Lankarani.**- Je viens de me joindre à vous après avoir terminé ma réunion.

Je voulais simplement dire que j'étais entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit par Jihad. Je ne vais donc pas prolonger. Je ne connais pas – et je ne dois pas être la seule - tous les tenants et aboutissants de cette mésentente sur cette construction commune que nous avons commencée et que nous avons bien avancée. Je ne suis pas non plus au courant de tout ce qui a été prévu pour l'instant dans les statuts, mais encore une fois, ce n'est pas une raison pour donner un coup de pied dans la fourmilière. Il faut au contraire avancer, sachant que nous n'arriverons jamais à la perfection, bien évidemment, mais il ne faut pas seulement penser à nous, il faut penser à nos étudiants, à nos chercheurs. Il faut penser au fait qu'on ne peut pas sortir de cette concurrence et qu'on ne doit pas sortir de cette concurrence qui vient de partout.

Pour résumer, même si ce que je vais dire n'est pas extraordinaire, l'adage dit que l'union fait la force et c'est ce qui doit nous guider pour faire une construction ensemble et unique.

**M. Chamagne.**- Merci Leila.

Nadine.

**Mme Millot.**- Merci. Je voulais juste préciser qu'une CCT n'empêche pas de porter des PIA et n'empêche pas de déposer des PIA. Je voulais donc préciser ce point parce que, du coup, je ne suis pas d'accord avec la formulation de cette motion et je voterai contre également.

**M. Chamagne.**- Merci.

Est-ce que d'autres personnes veulent s'exprimer ? (*Néant*).

S'il n'y a pas d'autres personnes, on peut participer à un deuxième tour si vous le souhaitez. Si Jean-Yves ou Jihad veulent reprendre la parole, il n'y a pas de souci.

**M. El Naboulsi.**- Il ne faudrait pas que ce texte soit pris comme étant une attaque ou une marginalisation, si je peux m'exprimer ainsi. C'est simplement pour essayer de sauver le projet. C'est là notre initiative, l'initiative de Jean-Yves que j'ai signée et que je partage.

Maintenant, je comprends et si ce passage pose un problème, on peut évidemment le reprendre, le retravailler. Ce n'est pas quelque chose de figé. C'est un texte que nous pouvons, en tant que membres du CAC, retravailler pour envoyer ce signal.

Si cela s'arrête à ce passage concernant la forme juridique que doit prendre la structure, on peut changer, il n'y a aucun souci. Il faut simplement regarder ce qui est derrière ce message pour sauver le projet d'UBFC. Que ce soit Pascal ou Nadine, on peut reprendre le passage, il n'y a aucun souci.

**M. Vigreux.**- Il y a deux éléments et après, peu importe le texte ou les formulations du texte, etc. Je reste convaincu que nous sommes élus et tous issus d'un suffrage légitime et que les statuts étaient connus. Donc qu'on les ait acceptés ou pas au moment où on s'est présenté, il faut attendre la fin du mandat pour passer à autre chose. Ce sera donc effectivement fin 2023 et peut-être en 2024 que l'on verra pour la suite.

En revanche, je trouverais un peu dommage que tous les efforts qui ont été faits depuis 15 ans, voire plus, avec le PRES et tout ce qui a suivi, avec toutes les réussites qui ont été faites, soient balayés d'un revers de main. C'est tout ce que je voulais dire, sachant qu'on a déjà fait des choses importantes, des constructions communes avec des domaines de recherche qui sont repérés, ainsi que des domaines d'enseignement des uns et des autres. C'est aussi simple que cela.

Nous travaillons ensemble, des habitudes ont été prises, il serait donc dommage maintenant de devenir plus petit. C'est tout ce que je voulais dire.

**M. Chamagne.**- Merci Jean.

D'autres personnes souhaitent-elles prendre la parole ? Jean-Yves.

**M. Rauch.**- Oui, c'est exactement l'objectif du texte et comme l'a dit Jihad tout à l'heure, il n'y a pas de formule juridique préférentielle. C'est simplement qu'on nous cite souvent la CTT/danger. Il nous semble que dans une CTT, il n'y a pas de gouvernance, il n'y a pas de conseil des membres, il n'y a pas de conseil d'administration, il n'y a pas de CAC. Il n'y a pas de structure de gouvernance. On ne voit donc pas comment une CTT pourrait porter des PIA, pourrait candidater à un IdEx ou à un ISITE.

Par contre, si la CTT est un modèle qui convient à tout le monde, allons-y, cela ne me dérange pas du tout.

Ce dont on parle surtout ici, c'est d'un espace commun de formation et de recherche pour notre grande région. C'est donc vraiment ce que vient de dire Jean, il serait dommage de redevenir plus petit. C'est tout.

Nous essayons donc, en tant qu'élus du CAC sachant que nous avons tout de même une responsabilité en tant qu'élus, de signaler autour de nous que cette structure nous tient à cœur, que ce travail que nous avons fait ensemble nous tient à cœur et que nous n'envisageons pas que ce travail soit détruit simplement parce qu'on veut changer de modèle ou simplement parce qu'il y a quelque chose qui ne correspond pas.

On sait bien que cette structure a des défauts. On sait bien qu'elle peut être améliorée, on le dit d'ailleurs, mais il nous semble que revenir en arrière serait vraiment très grave.

**M. Chamagne.-** Merci.  
Pascal Neige.

**M. Neige.-** Je voudrais juste apporter une précision.

Depuis les quelques semaines que ce débat est arrivé dans notre espace, pour ma part je n'ai jamais entendu personne dire que soit la poursuite de la ComUE, soit la suite de la collaboration sous une autre forme serait moins intéressante ou moins importante en termes de nombre d'établissements que ce qui existe en ce moment à la ComUE. En tout cas, personne ne m'a explicitement dit, y compris le Président de l'uB puisque j'imagine que c'est lui qui est sous-entendu, qu'il y avait un projet qui serait une réduction de l'espace de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté.

C'est une précision importante.

Dans l'esprit, les travaux qui sont menés actuellement sous l'impulsion du Président de l'université de Bourgogne mais tout de même - comme l'a rappelé Didier - avec les autres présidents et directeurs d'école, c'est bien de travailler à un espace collaboratif sous une forme ou sous une autre, mais qui soit de même envergure *a minima* que celle de la ComUE actuelle.

**M. Chamagne.-** Merci Pascal.  
Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oumhanie Legard.

**Mme Legard.-** Je voudrais poser une question à Pascal Neige.

Est-ce que l'on pourrait en savoir un peu plus ? Qu'est-ce que permettrait la nouvelle structuration qui serait défendue pour proposer quelque chose de différent ? Sur quoi porteraient les différences ? Comment les différences pourraient-elles contribuer à faire que ce soit mieux que ce que nous avons actuellement ?

**M. Neige.-** Le projet de CTT vise plusieurs choses, d'une part une simplification du système puisqu'on évite tout un établissement universitaire supplémentaire. D'autre part, on intègre autour de la table et directement l'ensemble des acteurs de l'ESR en Bourgogne-Franche-Comté, ce qui était le modèle développé dans le comité de pilotage ISITE, c'est-à-dire qu'il y avait les 15 établissements qui participent à l'ESR en Bourgogne-Franche-Comté qui discutaient en direct ensemble.

Le projet est donc celui-là, c'est-à-dire de générer une structure qui serait, si les uns et les autres veulent y aller, à l'échelle de ces 15 établissements, c'est-à-dire les sept UBFC + les ONR + les établissements de santé, pour faire simple.

Ce sont donc essentiellement ces deux éléments qui sous-tendent la démarche proposée.

Il y a un autre élément que j'avais expliqué la dernière fois, qui concerne l'équilibre territorial sur lequel nous butons à travers le double siège et à travers la distribution des services et la distribution des emplois UBFC sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté.

**M. Chamagne.-** Merci.

**M. Rauch.-** J'ai une autre question. Ce que je ne comprends pas par rapport à ce que nous a dit Didier au début, lorsqu'il a parlé à la place du Président Grevey, c'est si la CCT - comme vient de le dire Pascal Neige - permettait d'être *a minima* une structure équivalente en

termes d'avantages à la ComUE actuelle, pourquoi le Président de l'uB est-il le seul sur cette position et pourquoi les autres chefs d'établissement n'adhèrent-ils pas au fait que la CCT puisse finalement remplacer avantageusement la ComUE actuelle ?

Pour moi, la CCT présente moins d'avantages que la ComUE. Comme Pascal Neige vient de le dire, il n'y a plus d'établissement supplémentaire, ce qui veut dire qu'il n'y a plus de président d'UBFC, il n'y a plus aucun conseil, il n'y a rien, donc plus de structure et plus d'employés en propre dans la CCT. Comment les PIA peuvent-ils être gérés ?

Ils seront gérés dans un établissement, ce seront des PIA inter-établissements, donc des petits PIA, des petits EquipEx, des choses comme cela.

**M. Chamagne.**- Pascal, est-ce que tu veux répondre ?

**M. Neige.**- C'est à moi de répondre ? Pardon.

Je pensais que la première partie de la question t'était adressée, Didier.

Je n'ai pas d'éléments de réponse sur ce qui se passe en conseil des membres ; je n'y suis pas.

Sinon, sur la question plus précise des PIA, ce que l'on peut développer, c'est un modèle où un établissement gère les euros, en quelque sorte, mais pour des projets communs, ce qui se fait déjà sur plein de PIA et qui existe un peu à droite et à gauche en France, ou qui existe chez nous. On peut être partenaire d'un PIA et ne pas gérer les euros pour notre partie. C'est l'idée qui est derrière.

Maintenant, je voudrais aussi dire qu'on peut effectivement regretter un espace commun de conseil académique et de CA. Ceci étant, je rappelle, mais vous le savez très bien puisque vous êtes vous-mêmes parfois dans ces conseils, qu'il existe déjà toute une série de conseils académiques et de CA qui font vivre la démocratie universitaire dans les établissements membres. Il n'y a donc pas de suppression d'une quelconque démocratie ou d'un quelconque espace d'échange dans le modèle CCT. C'est juste une simplification. Comme vous l'avez dit, il n'y aurait plus de président d'UBFC s'il n'y avait plus d'établissement UBFC, ce qui va de soi, et la CTT pourrait être construite – sachant que c'est assez libre - avec un mode de gouvernance un peu différent, qui pourrait inclure une sorte de COS tel qu'il existe aujourd'hui entre tous les acteurs de l'ESR en Bourgogne-Franche-Comté, ceci avec une structure souple de gestion pour faire collaborer et participer les différents établissements.

Tout cela est à construire entre les différents partenaires.

**M. Chamagne.**- Ce que je peux rajouter par rapport à la première partie de la question de Jean-Yves, c'est qu'il faut tout même être très clair : il n'y a plus d'établissement UBFC, il n'y a plus de président UBFC et il n'y a plus non plus de CA et de CAC. Ce qui veut dire que l'instance dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui n'existerait plus dans le cadre d'une CCT, tout comme le CA.

Deuxièmement, lorsqu'on parle des PIA, cela ne veut pas dire qu'on ne pourrait plus en avoir dans le cadre d'une CTT, ce n'est pas ce que je dis, mais ils seraient portés par un établissement et pas par un inter-établissement puisqu'à un moment donné, il faudra qu'il soit géré par un établissement plus spécifiquement.

Ce qui veut dire aussi que les personnels qui sont actuellement dans la ComUE repartiront - pour ceux qui sont mis à disposition - dans leur établissement. La structure UBFC disparaîtrait donc complètement.

**M. Neige.**- Tu as tout à fait raison. Après, je conçois que ce type de déclaration que je viens de faire puisse être générateur de stress. Ce que je peux vous assurer, c'est que la préoccupation du Président de l'uB vis-à-vis des personnels de la ComUE est pleine et entière et que dans ce type de circonstances, il y a toujours une période de discussions. C'est d'ailleurs bien pour cela qu'on ne sort pas d'une ComUE comme cela, à la sauvagerie, et qu'il y a 18 mois, comme les uns et les autres l'ont rappelé. Il y a toujours une discussion qui vise à protéger les personnels et à trouver la meilleure solution possible pour chacun d'entre eux.

Si jamais on allait vers cela, il y aurait nécessairement une période de discussions pour être certain que chacun puisse retrouver une position, au moins pour les fonctionnaires. Pour les CDD, de toute façon la question se pose quoi qu'il arrive en fonction des finances, donc des moyens qui sont mis pour employer des CDD. Ceci est inévitable, que nous gardions une ComUE ou pas. La question reste la même dans les deux cas. Pour les autres, il y a évidemment une discussion à avoir et une discussion de l'ordre du travail de dentelle, c'est-à-dire au cas par cas et de façon extrêmement précise, minutieuse pour être sûr que chacun puisse retrouver une solution qui lui convienne.

On peut trouver, dans certaines CCT actuelles, des formules qui expliquent qu'on ne déplace pas les employés pendant un certain temps tant qu'on n'a pas trouvé une solution, que les établissements s'engagent à faire un certain nombre d'actions. Tout peut donc être bordé en termes de RH.

Même si j'ai conscience que cet avenir peut être générateur de stress, il faut tout de même rassurer en disant que l'on peut utiliser tout un tas d'outils qui nous permettent de trouver des solutions. La meilleure preuve en est que quand on a construit cette ComUE, dans les statuts que nous avons, il n'y a pas de sortie comme cela, il y a une sortie qui est construite avec de nombreux mois de travail justement pour assurer ce genre de choses.

**M. Chamagne.**- Merci.

Je voulais aussi m'exprimer, mais là, je m'exprime en tant que membre élu du CAC et pas en tant que président du CAC.

Quand je regarde ce qui se passe au niveau français et au niveau international, si on veut exister à l'heure actuelle, il faut plutôt aller vers des regroupements que vers des séparations. C'est la première chose.

Si je regarde comment est placée géographiquement la région Bourgogne-Franche-Comté, on a d'un côté la région lyonnaise, au nord-est nous avons Nancy et puis tout ce qui va vers Lille. Un peu plus bas du même côté, on a Strasbourg. La région Bourgogne-Franche-Comté est donc coincée entre de grosses régions universitairement parlant, donc Lyon, Nancy et Strasbourg. Au-dessus, il y a Paris, certes un peu plus loin.

Ce qui m'inquiète vraiment, c'est que chaque établissement puisse fonctionner de nouveau de manière tout de même assez autonome, qu'il n'y ait pas forcément de coordination forte en enseignement et en recherche et qu'au niveau national, voire international, nous devenions très vite des collèges universitaires. Ceci m'inquiète vraiment beaucoup.

Si chaque établissement, donc les deux universités UFC et uB, devient un collègue universitaire, nous en connaissons tous les conséquences.

Au niveau international, on ne nous voyait déjà pas énormément. Si nous travaillons chacun pour notre coin, on nous verra encore moins.

Je ne pourrai donc pas accepter favorablement une CCT ou un autre moyen si c'est pour se disperser et ne plus travailler ensemble ou presque, ou en tout cas ne plus avoir de gouvernance telle que ce que nous connaissons dans la ComUE.

J'ai bien conscience - et je le dis très sincèrement - que le modèle qui existe actuellement n'est pas parfait. Je pense que ceci a été dit, y compris par ceux qui ont présenté la motion. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y a des améliorations à apporter ; aucun système n'est parfait et on peut refaire le modèle autrement. Mais j'ai vraiment peur qu'une CCT fasse qu'on se divise à très court terme et que nous soyons tout de même de plus en plus éloignés à court terme. Ceci m'inquiète pour la région Bourgogne-Franche-Comté et pour nos étudiants, comme cela a été dit tout à l'heure.

C'est mon point de vue personnel et pas celui du président du CAC.

**Mme Celle.-** Je ne connais pas trop les enjeux de la CCT par rapport à la ComUE. J'ai des exemples de ComUE qui se sont transformées en université unique parce que cela a été abandonné. Mais est-ce qu'on a des exemples de CCT qui fonctionnent ? Est-ce que cela existe en France ? Est-ce que nous avons un retour d'expérience sur des CTT ?

**M. Chamagne.-** En tant que conseiller scientifique à l'HCERES, j'ai expertisé la ComUE Poitiers Limoges qui se sont séparés. Il me semble que Poitiers est dans le cas d'une CTT.

Pascal, tu le sais peut-être ?

**M. Neige.-** Oui, c'est une CTT qui démarre, si j'ai bien compris.

**M. Chamagne.-** Oui, elle démarre. Ils étaient dans la vague B.

**M. Neige.-** Pour compléter le propos d'Hélène, la plupart des ComUE ont arrêté pour aller vers une fusion. Visiblement, nous n'en sommes pas là ici. Il n'en reste que trois en France, si j'ai bien compté : Toulouse qui a eu des difficultés de fonctionnement sous la forme d'une ComUE, Normandie où il y a beaucoup moins de choses qu'ici et nous.

Concernant l'inquiétude de Didier sur le déclassement potentiel des universités, c'est une vraie préoccupation. Il faut évidemment que nous nous en occupions, que nous l'ayons en tête. Mon sentiment personnel, c'est que nous n'en sommes pas à l'abri si nous restons dans une ComUE qui est en crise permanente.

C'est donc une préoccupation que l'on ne doit pas envisager uniquement si on évolue. Je pense qu'il faut l'envisager si on reste figé également. C'est un point qui me semble important, c'est-à-dire qu'une ComUE ne nous garantit pas de ne pas être déclassés.

Ce qui nous garantit de ne pas être déclassés, c'est la qualité des laboratoires et de nos formations, de mon point de vue. C'est ce qu'on est en réalité. Il faut donc trouver une solution qui satisfasse tout le monde et qui nous permette de bien nous entendre pour attirer et pour continuer à faire de la bonne recherche.

Je suis vraiment convaincu que ce n'est pas aussi simple que de penser que c'est seulement dans une situation d'évolution vers autre chose qu'une ComUE qu'on aurait un risque. J'espère que je me suis fait comprendre.

**M. Chamagne.-** Oui, tout à fait.

**M. Neige.-** De mon point de vue, ce risque existe quoi qu'il arrive.

Ton analyse est bonne ; nous sommes coincés entre différentes régions fortes. Que l'on soit une ComUE ou pas, nous sommes coincés entre différentes régions fortes. Il faut donc

trouver une structure, une association, une CCT ou ce que l'on veut, dans laquelle tout le monde se sente à l'aise.

**M. Chamagne.-** Merci.

**M. Vigreux.-** Si je comprends bien, Pascal - sachant que je partage aussi certains de tes éléments, ce n'est pas une opposition frontale, nous sommes dans un lieu de discussion, de débat et de construction -, on peut donc aller vers la fusion.

**M. Neige.-** La fusion a été proposée par le président de l'université de Bourgogne et si j'ai bien compris les choses, elle a été refusée.

**M. Chamagne.-** Oui, je partage ce que vient de dire Pascal, tout à fait.

**Mme Lankarani.-** Je voudrais revenir un instant sur la CCT. Si j'ai bien écouté Monsieur Neige, l'un des avantages est de ne pas rajouter un établissement de plus, etc. Et si j'ai bien compris, la CCT n'a pas d'existence juridique autonome, ce qui veut dire que c'est un organe commun. Juridiquement, c'est un organe commun.

Vous avez beaucoup parlé de risques, mais il peut y avoir également des risques dans une CCT de manière concrète, si j'ai bien compris. Vous avez dit, par exemple pour un projet PIA, que c'était un établissement qui devenait chef de file pour tous. Comment répartit-on les questions de responsabilités si jamais cela tourne mal ? Qui va assurer la responsabilité ? Est-ce le chef de file ou est-ce la CCT en tant qu'organe commun ?

Il y a en effet des problèmes qui se posent à ce niveau-là.

En disant que la CCT n'empêche rien de tout ce que nous voudrions faire, etc., mais qu'il y a des problèmes qu'il faut régler par la suite, je ne pense pas que l'on puisse décider que l'on veut une CCT ou qu'on n'en veut pas, donc sans savoir quels sont les problèmes qui peuvent venir et comment ils pourront être réglés. Il y a en effet une part d'inconnu qui ne permettrait pas, par exemple, de voter pour ou contre une CCT, ceci tant qu'on ne connaît pas les tenants et les aboutissants. Et je ne pense pas seulement aux personnels, aux CDD que l'on va reprendre ou ne pas reprendre, je parle d'un projet concret sur lequel il y aurait un problème. Pour répondre de ce problème, on peut répondre financièrement, on peut répondre académiquement, je ne sais pas, mais tant que c'est un organe commun CCT puisque, pour moi, il n'a pas de personnalité juridique, comment tout cela va-t-il être géré ?

Si vous avez des réponses, j'aimerais bien les connaître, mais si on ne les a pas, je ne vois pas comment je pourrais voter pour ou contre une CCT.

**M. Neige.-** De mon point de vue, vous avez parfaitement raison. Vous aurez d'ailleurs remarqué qu'on ne vous demandait pas de vous prononcer pour ou contre une CCT puisqu'on ne vous a pas donné d'explications précises. Ce CAC n'est donc évidemment pas en situation de pouvoir voter de manière éclairée. Ce n'est donc pas du tout le propos, c'est le débat qui avance.

**Mme Lankarani.-** Ce n'était pas pour voter aujourd'hui, mais là, j'entends nos collègues et il y en a qui sont pour, il y en a qui sont contre. Le vote se fera à la fin. Mais comment puis-je être pour ou contre sans connaître tous les tenants et les aboutissants ?

**M. Neige.**- Vous avez raison, cela veut dire que si le conseil des membres - comme l'a expliqué Didier Chamagne - souhaite aller vers cette solution, il y aura certainement un effort à faire d'explication de coconstruction autour d'un autre projet. Cela me paraît une évidence, vous avez raison.

Après, je ne suis pas spécialiste des règlements d'intervention des PIA, mais on peut parfaitement monter un PIA porté par un établissement et dans lequel une partie des fonds arrive dans d'autres établissements et toutes les responsabilités sont gérées par des accords de consortium. C'est donc de toute façon un passage obligatoire qui existe déjà dans nos PIA à nous.

L'accord ISITE, par exemple, est un accord de consortium pour une gestion UBFC mais qui implique 15 établissements.

Normalement, les juristes et les différents établissements savent faire. Mais vous avez parfaitement raison, il y a tout un tas de choses à expliquer et pour l'instant, le débat n'est pas réellement là.

Ce que j'avais compris, même si je trouve la motion très liée à la structure juridique d'une ComUE, elle commence d'ailleurs avec un acronyme qui est UBFC, c'est que cette motion porte plutôt sur l'aspect de collaboration dans l'espace Bourgogne-Franche-Comté.

Comme je vous l'ai dit, en tout cas à mon niveau et avec tout ce que les uns et les autres m'ont expliqué, pour le moment, je n'entends qu'une seule chose qui est que si c'est une ComUE, c'est une ComUE, mais si ce n'est pas une ComUE, cela reste un espace de collaboration à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Mais je suis d'accord avec vous, si jamais on allait vers autre chose, il faudrait une explication fine des différentes possibilités.

**M. Chamagne.**- On est bien d'accord. Je partage aussi ce que tu viens de dire, Pascal. À un moment donné, il faudra donner tous les tenants et les aboutissants pour pouvoir décider. Jean, est-ce que tu veux reprendre la parole ?

**M. Vigreux.**- Comme on a dit qu'on pouvait parler plusieurs fois, j'en profite.

Pour moi, il y a aussi tous les problèmes alternatifs parce qu'on sait d'où on part, on sait qu'il y a une crise, il n'y a pas de souci, mais on sait aussi tout ce que la ComUE a amené. On sait tout ce que cela a permis de construire.

Est-ce que l'on regarde le verre à moitié vide ou est-ce que l'on regarde le verre à moitié plein ? Et pour se prononcer, il faut avoir des éléments objectifs et non pas simplement des éléments subjectifs. Je le dis facilement d'autant que nous sommes en campagne électorale sur plein d'autres choses et que nous savons très bien que pour l'enseignement supérieur et la recherche, ce qui a été obtenu depuis 10, 15, 20, 30, 40 ans n'est pas la panacée.

Il faut donc aussi faire attention et ne pas aller vers un modèle qui pourrait accélérer un processus, me semble-t-il, parce que j'ai bien entendu aussi, dans la campagne électorale, des enjeux évoquant le fait que le modèle à l'américaine pourrait être intéressant pour l'avenir du fait que les étudiants pourraient payer beaucoup plus et faire des emprunts, etc.

Je pense donc que c'est un tout et qu'il faut penser à la totalité des choses. Mais je me tais parce que là, je dépasse bien sûr le cadre du CAC.

**M. Chamagne.**- Merci Jean.

**M. Rauch.**- Je me pose la question des organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRAE). Que pensent-ils de tout cela ? Est-ce qu'ils se sont prononcés ? Est-ce qu'ils ont dit

quelque chose ?

Comme l'a dit Jean Vigreux, on sait d'où on part, on sait qu'on est en crise et cette crise, on en connaît plus ou moins les origines et je me dis que même si on va vers une CTT, c'est-à-dire un modèle qui, de toute façon, nous semble inférieur en termes d'avantages à une ComUE, on restera en crise. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on le voit et cela a été dit dans la présentation, le président de l'uB est seul à vouloir demander la CTT. Les autres membres du conseil des membres ne veulent pas de la CTT.

Cette crise, c'est donc finalement un blocage. C'est-à-dire que la ComUE, certains n'en veulent pas. La CTT, d'autres n'en veulent pas. Donc comment faire pour sortir de cette crise par le haut ? C'est pour cela que nous avons écrit cette motion, c'est pour essayer de réfléchir à un vrai espace commun dans lequel on ne perd rien et dans lequel on regarde le verre à moitié plein, donc ce qu'on a déjà acquis et on se tourne vers autre chose encore à acquérir de mieux, même si cela doit être une fusion. C'est-à-dire que même si c'est une fusion, elle n'aura pas lieu demain. Elle n'aura pas lieu en 2024. Elle aura peut-être lieu dans 10 ans parce qu'il faudra du temps pour unifier les systèmes informatiques, pour unifier tous les logiciels qu'on utilise pour les paies, les congés, etc. On pourra donc très bien dire que l'on va vers une fusion, mais que la fusion se fera avec des jalons, à une échéance de 10 ou 15 ans.

**M. Neige.**- Je voulais apporter des éléments sur le début de la question, sur les organismes nationaux. On n'a pas vraiment de réponse pour l'instant des organismes nationaux. Les situations sont assez différentes. Trois sont impliqués fortement dans notre site (CNRS, INRAE et INSERM).

Je fais remarquer que pour le moment, ces trois organismes nationaux ne sont pas membres d'UBFC.

**M. Chamagne.**- Ils ne sont pas membres, mais ils ont signé une convention de site.

**M. Neige.**- CNRS et INRAE ont signé une convention de site, mais pas l'INSERM. L'INSERM n'en a pas signé pour le moment. Nous travaillons avec eux.

Une convention de site, c'est relativement indépendant des différentes formules d'association que l'on pourrait trouver.

La proposition - je pense que vous l'avez comprise -, est de caler l'espace de collaboration en Bourgogne-Franche-Comté sur le périmètre de ce qu'était ISITE, c'est-à-dire de faire une proposition aux organismes nationaux d'être avec nous au même degré, en quelque sorte, autour de la table. L'idée de la convention est de mettre les 15 autour de la même table en direct, comme ce qu'est le COS actuellement.

Je ne peux donc pas vous donner de réponse. Ils n'ont pas dit oui ou non. Pour l'instant, j'imagine qu'ils attendent que nous trouvions un consensus interne. Mais la proposition sera bien, à un moment ou à un autre, de leur demander d'être des nôtres en quelque sorte en direct.

**M. Chamagne.**- On arrête là le débat, sauf si ceux qui ne se sont pas exprimés le souhaitent ? (*Néant*).

Par rapport à la motion, comme elle a été présentée en CAC, il faut que je vous demande si cette motion est soutenue, donc si les gens sont d'accord avec cette motion.

Si une majorité est d'accord pour la motion, il n'y aura pas de vote supplémentaire.

Si seulement quelques personnes soutiennent cette notion, nous passerons à un vote pour savoir qui est contre ou qui s'abstient.

**M. El Naboulsi.-** Je me permets d'intervenir à ce stade étant donné les retours. J'ai bien entendu Pascal Neige, j'ai bien entendu Nadine Millot et les réserves de certains. Nous préférons ne pas présenter cette motion afin de corriger ou d'enlever les passages qui dérangent.

Je rappelle que cette initiative a simplement pour but de défendre le travail en commun avec l'université de Bourgogne et les établissements membres, l'UFC, etc. C'était notre objectif. C'est pour cela que moi, à titre personnel, je l'ai signée et je l'appuie.

J'entends bien les propos de Pascal Neige concernant une ComUE qui ne fonctionne pas et je suis d'accord. Nous l'avons dit à plusieurs reprises. C'est mon deuxième mandat au CAC de la ComUE. Nous avons constaté les défaillances, nous avons constaté les défauts. On les a soulevés, on les a soulignés. On a envoyé le message, rien n'a été fait et si c'est pour perdurer avec une ComUE qui est figée, qui n'avance pas, nous n'en voulons pas.

Notre démarche a justement pour but d'améliorer les choses, de réfléchir ensemble sur ce que l'on peut travailler pour sauver l'enseignement supérieur, la recherche, nos étudiants, etc., donc l'université.

Je m'adresse à Pascal Neige parce que c'est lui qui a émis le plus de réserves. Il est évident qu'un mariage forcé, ce n'est pas la peine non plus. Si on nous dit qu'on ne veut pas travailler ensemble, ce n'est pas la peine, on met tout cela de côté, on revient en arrière et tant pis. On essaie de sauver ce qui peut l'être et si cela ne marche pas, tant pis.

Ceci étant, je remercie Jean Vigreux qui a repris les propos que j'avais notés. Je pense en effet que nous avons beaucoup à gagner ensemble, mais énormément à perdre individuellement, donc en se séparant. Il faut donc réfléchir à la chose, en discuter et je propose, dans cette situation, de ne pas proposer la motion en l'état.

Je propose simplement que l'on réfléchisse à une tournure qui corresponde à tout le monde et qui permette d'appuyer la structure – et je ne précise ni ComUE, ni quoi que ce soit – et le travail en commun. C'est notre message en tant que membres du CAC.

**M. Rauch.-** Ce que je peux proposer pour aller dans le sens du Jihad, c'est remplacer « Une CCT compromettrait inexorablement les instances structurantes communes » par « Un modèle moins ambitieux compromettrait inexorablement les instances structurantes communes ».

Pour nous, l'idée est effectivement d'aller vers un modèle de structuration commune de l'espace Bourgogne-Franche-Comté qui soit tout de même ambitieux, c'est-à-dire qui ne soit pas moins bien que ce que nous avons actuellement, donc que le verre ne soit pas vu comme étant vide mais plutôt à moitié plein.

Voilà ce que je peux proposer si cela vous convient.

**M. Chamagne.-** Cela me paraît difficile. Je pense qu'il faut revisiter le document.

Je vous propose donc de ne pas la mettre au vote afin que les dépositaires de cette motion en rediscutent.

**M. Rauch.-** Il n'y aura pas de CAC avant la réunion au ministère.

**M. Chamagne.-** Le prochain CAC est au mois de mai. Une décision sera prise fin mai.

**M. Rauch.-** Le CAC suivant est fixé le mercredi 25 mai.

L'idée était que ce texte puisse être envoyé avec la réunion de la semaine prochaine au

ministère.

**M. Chamagne.**- Sauf si l'ensemble des membres du CAC présents aujourd'hui sont d'accord avec la formulation, donc s'il n'y a que cette phrase qui gêne et qui est reformulée.

Pascal et Nadine, puisque vous avez pris la parole à ce sujet, est-ce que c'est quelque chose qui peut vous convenir ou pas ?

**M. Neige.**- Je ne pense pas que ce soit à moi de dire ce que va devenir cette motion.

**M. Chamagne.**- Non. C'est sur le fait de supprimer cette phrase. Est-ce que c'est quelque chose qui pourrait vous convenir ou pas du tout ?

**M. Neige.**- Je pense qu'il faudrait la revoir beaucoup plus en profondeur et cela ne me paraît pas être compatible avec le timing du CAC.

**M. Chamagne.**- Oui, cela me paraît difficile de changer en cours de CAC. C'est pour cela que je disais qu'il faut la revisiter.

**M. El Naboulsi.**- Là où il a raison, c'est que pour que le ministère sache que nous souhaitons travailler ensemble, il faut peut-être envoyer quelque chose avant étant donné que la réunion aura lieu le 13 avril.

**Mme Lankarani.**- Ne pourrait-on pas avoir une session extraordinaire du CAC pour que la motion soit reformulée et que quelque chose arrive au ministère à temps ?

**M. Chamagne.**- C'est le 13, soit mercredi prochain. Cela me paraît donc difficile.

**M. Rauch.**- Légalement, cela doit être 8 jours avant.

**M. Chamagne.**- On n'est donc plus dans les clous.

**M. Rauch.**- Sinon, elle sera pour le 25.

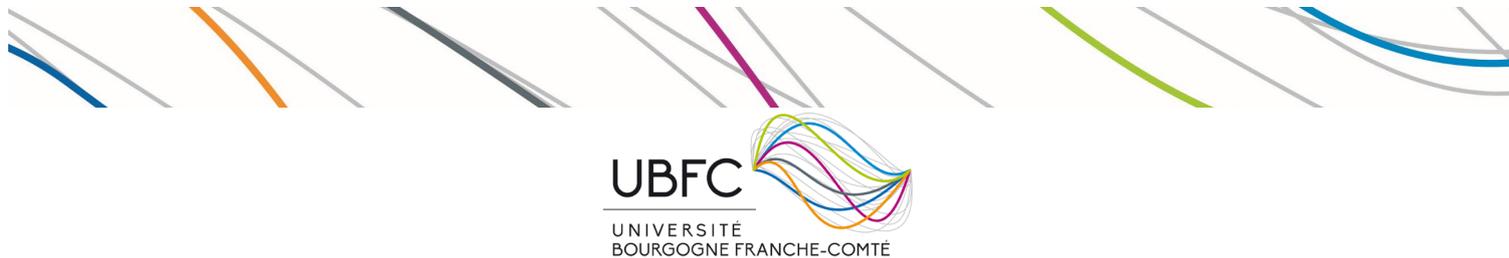
**M. El Naboulsi.**- À mon avis, il n'y aura pas de décision de prise avant le deuxième tour des élections.

**M. Chamagne.**- Je suis d'accord, il ne se passera rien avant.  
Vous retravaillez donc la motion et nous la repassons au prochain CAC.

**M. Rauch.**- Si tout le monde est d'accord, nous sommes d'accord.

**Mme Ballenegger.**- Est-ce que l'on pourra avoir le texte un peu avant ?

**M. Chamagne.**- Oui. J'ai en effet reçu la dernière version du temps de midi.  
Là, ce que nous vous proposons, si le prochain CAC est le 25 mai, c'est de vous l'envoyer au moment où on envoie les rapports, donc une quinzaine de jours avant.  
Vous nous la faites parvenir de sorte que tous les élus du CAC l'aient en même temps



que les autres documents pour le CAC suivant.

J'ai vu qu'il y avait une demande de prise de parole.

**Mme Millot.**- C'est moi. Mais du coup, le fait qu'elle soit reportée me convient, sinon j'aurais voté contre puisque je n'avais pas eu le temps d'en discuter. On nous l'a lue et on n'a même pas le document.

**M. Chamagne.**- Je suis d'accord sur le principe.

On ne fait donc pas de vote et vous la retravaillez afin que nous puissions la transmettre une dizaine de jours avant, au même titre que les autres documents. Ce qui veut dire qu'il nous la faudrait pour le 10 mai au plus tard.

**M. Rauch.**- C'est d'accord, du moins si c'est admis par tout le monde.

**M. Chamagne.**- Manifestement oui.

Merci pour ce point. Nous passons au point suivant avec Philippe Lutz.

### 3. Événements 2021/2022 de la Mission doctorale

**M. Lutz.**- Ce point est pour information, c'est un sujet beaucoup plus léger que ce dont nous venons de parler. Ce sont plutôt des aspects festifs et événementiels liés à la mission doctorale.

Je vais vous parler de trois événements :

- la journée de rentrée doctorale qui s'est déjà déroulée, c'était en 2021,
- la cérémonie de remise des diplômes qui a failli se dérouler mais qui va bientôt se dérouler et même normalement à deux reprises cette année,
- un autre événement qui vient juste de se tenir, la finale régionale du concours « Ma thèse en 180 secondes ».

La journée de rentrée doctorale était le 16 novembre dernier. On s'est organisé à nouveau comme les années précédentes, avec une demi-journée commune pour l'ensemble les premières années, donc des nouveaux inscrits doctorants, plus ceux de deuxième année qui n'avaient pas pu venir l'année précédente.

Cette année, c'était sur le site de Dijon, dans l'amphithéâtre Bernard de l'UFR ST. C'était un format hybride, c'est-à-dire qu'il y avait la possibilité, pour les doctorants qui ne pouvaient pas venir, de suivre à distance.

Plus de 300 doctorants, donc inscrits en première année 2021-2022, ont suivi cette demi-journée. C'était de 9 heures à 12 heures, avec des discours un peu généraux, un peu institutionnels et ensuite des points transversaux qui sont présentés comme des points attracteurs pour les nouveaux arrivants et des points d'information importants. On les incite notamment à se mettre tout de suite dans le réseau Alumni en tant que doctorant. Il y a des temps d'information qui sont très importants sur les formations transversales, les déroulés, l'aspect compétences doctorales, compétences à acquérir, donc des aspects de fond sur ce plan, plus des informations sur la poursuite de carrière. On les incite à se préoccuper de ces points dès le début.

Ensuite, il y avait deux parties qui étaient plus ouvertes, sur la science ouverte, par les responsables de bibliothèques universitaires.

Ensuite, une conférence était présentée. C'était le directeur de la partie EUA consacrée



au volet doctoral, donc l'EUA-CDE. Alexander Hasgall est venu faire un exposé qui a d'ailleurs suscité pas mal d'échanges ensuite. C'était très intéressant.

C'était très ouvert sur l'avenir de la formation postdoctorale au niveau européen et les impacts de la pandémie, notamment le fait qu'il y a eu de longues périodes de formation à distance, d'éloignement des laboratoires, avec l'impact que cela a eu au niveau européen, si cela a modifié les habitudes de recherche ou pas, y compris sur des jeunes chercheurs. C'était très intéressant.

Après la pause déjeuner, l'après-midi était réservé à chaque école doctorale. Des choix ont été faits par école, certains ont continué les réunions à distance, d'autres en présentiel, d'autres ont décidé de décaler. Il y a donc eu différentes configurations.

L'année prochaine, c'est prévu en novembre 2022. On n'a pas encore bloqué la date, cela va se faire très prochainement. Ce sera sur le site bisontin.

Voilà pour le premier événement passé.

Je passe à la cérémonie de remise des diplômes, donc pour les diplômés 2020 et 2021. Elle avait été annulée en 2020 et de nouveau fin décembre 2021 alors qu'elle devait déjà regrouper les deux promotions 2020 et 2021, ceci du fait des risques sanitaires. Elle est reportée au 10 juin de cette année. Ce sera donc la cérémonie pour les diplômés 2020 et 2021. Il y a des changements assez importants dans le pilotage et la configuration de cette cérémonie. La présidence d'UBFC a voulu en faire un événement marquant, majeur et a fait appel à une société extérieure pour nous assister dans le pilotage de l'organisation de cette cérémonie, ceci afin qu'elle soit gérée par des professionnels de la Com, donc pour qu'elle soit plus dynamique, plus attractive, etc.

Normalement - mais c'est encore à caler -, il est prévu sur le timing de fin d'année la cérémonie de remise des diplômes des docteurs 2022. Il y aura un buffet, des prises de photos, plein de choses.

**M. El Naboulsi.** - J'ai vu l'autre jour, à l'université de Bordeaux, la cérémonie de remise des diplômes de l'école doctorale, du collège doctoral. Ce qu'ils ont fait était magnifique. C'est disponible sur le Net et franchement, ils ont fait quelque chose de magnifique.

**M. Lutz.** - C'est souvent lié aux moyens.

**M. El Naboulsi.** - Ne t'inquiète pas, on trouvera des moyens. N'est-ce pas, Didier ?  
(Rires).

**M. Lutz.** - Il y a les aspects festifs et le nombre de personnes. Là, il y a deux promos et nous avons déjà plus de 400 inscrits en décembre. Quand vous avez ce volume de personnes, dès que l'on met des éléments festifs, un buffet et si on invite des orchestres, etc., cela monte vite à plusieurs dizaines de milliers d'euros. C'est donc un budget conséquent.

Après, ce sont des choix qui peuvent être faits, en tout cas nous ne pouvons pas l'absorber au niveau de la mission doctorale, de notre budget habituel.

**M. El Naboulsi.** - Il y a des sponsors qui souhaitent participer. Je parle de banquiers, par exemple, ou autres puisqu'on peut faire des marchés.

**M. Lutz.** - On change donc un peu de formule, nous voulons passer sur une cérémonie beaucoup plus marquante, qui pourrait diffuser, pourquoi pas. Du coup, cela demande un



investissement humain, du moins en temps passé et en investissement matériel, qui est différent de ce que l'on pouvait faire auparavant.

C'est là un changement important et on verra ce qu'on est capable de faire.

**M. Chamagne.**- On va laisser Philippe Lutz finir sa présentation et on ouvrira le débat après.

**M. El Naboulsi.**- Je suis désolé.

**M. Lutz.**- Le dernier point est fini pour la partie finale régionale, mais il est en cours pour le passage à la demi-finale nationale et finale nationale, pourquoi pas, et ensuite finale internationale, ne sait-on jamais !

« Ma thèse en 180 secondes » se tenait depuis 2 ans à huis clos. On avait tout de même réussi à les faire, mais il n'y avait que les participants avec une diffusion sur des chaînes YouTube en direct avec des votes à distance. On avait tout de même réussi à maintenir une dynamique.

Là, il y a 10 doctorants finalistes qui sont retenus, qui bénéficient d'une formation, d'une aide pour préparer la présentation de leur travail sous une forme qui est une ouverture vers le public, une vulgarisation vers le public, donc d'une façon normalement attractive. Ils sont donc coachés pour préparer cela pour ceux qui sont retenus et qui défendent.

C'était le 24 mars dernier. Cela s'est passé à Belfort, à la salle des fêtes.

L'après-midi, il y a un événement marquant avec 300 lycéens qui viennent. 300 lycéens se sont donc inscrits et sont venus, pour certains de loin en bus. Il y a un vote des lycéens. Ils ont choisi Charlotte Montillot qui a reçu le prix lycéen.

C'était très enjoué, avec des discours vraiment intéressants, tout comme les échanges avec les lycéens. Donc un moment de lien vers la société civile qui était extrêmement important.

Le soir, il y avait 90 personnes. Là, on rentre dans la partie officielle du concours puisque c'est réglementé au niveau de la réglementation nationale. 90 personnes étaient donc présentes dans la salle, il y avait 532 personnes connectées qui ont suivi en direct les présentations sur Facebook et qui ont voté pour attribuer le prix du public 2022.

Il y avait également le prix du jury 2022.

Les deux votes officiels, prix du public et prix du jury, ont sélectionné en premier Charlotte Montillot, donc la même que les lycéens l'après-midi. C'était la première fois – du moins à ma connaissance – que les trois votes étaient sur la même personne. Il y en avait déjà eu deux. Dans ce cas, c'est la deuxième du prix du jury qui est sélectionnée également pour aller faire la demi-finale nationale, sachant que nous avons deux représentants qui montent à Paris pour aller défendre nos couleurs.

Il y a quelques interviews et elle est très motivée pour aller défendre les couleurs UBFC sur la demi-finale.

C'est vraiment très intéressant. Dans le document, vous avez les membres du jury qui participaient, dont Didier Chamagne qui était cette année dans le jury. Vous avez également la liste des finalistes.

C'est Anaïs Perrichet qui a eu le deuxième prix.

Il y a vraiment un côté très festif. On avait une présence assez importante des établissements, des représentants des services Com ici également. Finalement, c'est peut-être du coup un redémarrage sur l'exploitation de ces événements puisque tout est filmé, tout est suivi. Il s'avère par exemple que la présentation de Charlotte Montillot montre ce que lui apporte

la thèse, pourquoi elle l'a faite et ce qu'elle lui apporte. Cela se sent déjà dans ces trois minutes et nous sommes donc en train de réfléchir sur la façon dont nous pourrions exploiter ces courtes séances pour montrer comment être attractif sur une thèse. Un petit travail pourra donc peut-être être utilisé du point de vue de la Com par rapport à tout cela.

C'était un vrai succès et c'est toujours un moment extrêmement festif et joyeux. On espère pouvoir continuer sur cette voie sur ce type d'événement. En tout cas, il y a une diffusion sur les réseaux, il y a plein de réactions. La diffusion également de courtes vidéos sur le réseau LinkedIn avec beaucoup d'échos, de reprises sur les présentations de nos doctorants.

Pour information, les demi-finales vont se tenir très bientôt. Ensuite, il y aura les finales en juin. Pour l'instant, on n'est jamais allé jusqu'à la finale, mais on ne sait jamais.

Ensuite, un ou une représentant.e français.s est sélectionné.e pour la finale internationale francophone qui se tiendra, cette année, à Montréal.

**M. Chamagne.**- Merci Philippe. On peut revenir aux questions.

**Mme Ballenegger.**- J'ai une question au sujet des remises de diplôme. Etant donné que c'est avec du retard, plusieurs doctorants sont déjà partis à l'étranger ou à l'autre bout de la France. Ne serait-il pas judicieux de mettre en place un petit support financier pour leur permettre de venir y assister ?

**M. Lutz.**- Cela devient vite compliqué puisqu'ils ne sont plus chez nous.

**Mme Ballenegger.**- Ce n'est pas de leur faute, en quelque sorte.

**M. Lutz.**- Après, il faudra mettre des critères pour les faire venir parce qu'on ne peut pas prendre en charge leur venue, surtout s'ils sont à l'étranger. Cela pourrait en effet vite devenir très compliqué pour nous.

Je ne l'ai pas envisagé, mais on pourra y réfléchir, sachant que cela risque d'être un engagement lourd.

Il y en a beaucoup qui viennent, sachant que l'on fait une remise de diplôme sur une année civile. Par exemple, même si on fait les 2022 en décembre 2022, il y en a qui ont soutenu début 2022, qui sont postdocs et qui sont partis. Il y en a qui partent après leur thèse. Il n'y a que ceux qui sont juste dans la foulée qui sont peut-être encore sur place.

**M. Chamagne.**- Oui, cela peut être compliqué. Financièrement, cela peut vite engendrer des frais importants.

**M. Lutz.**- Je ne maîtrise pas trop.

**Mme Ballenegger.**- Ou au moins en mode hybride.

**M. Lutz.**- Là, comme ce n'est pas nous qui pilotons, je ne sais pas ce qui est prévu. Je vais avoir les informations, mais je ne les ai pas encore. Je ne peux donc pas vous dire s'il y a des choses de prévues pour diffuser la cérémonie en *live* à distance. C'est possible.

**M. Chamagne.**- En mode hybride, cela pourrait en effet répondre à une partie de la question.

**M. El Naboulsi.-** Je complète. La cérémonie de Bordeaux a été transmise sur LinkedIn. C'était sympa, mais ils ont mis le paquet.

Mais il faut faire le démarchage auprès des sponsors ; je peux éventuellement te donner quelques tuyaux.

**Mme Lankarani.-** Sauf que nous n'avons pas les marchands de vignes qu'il y a à Bordeaux.

**M. El Naboulsi.-** Justement ! Il y a la Bourgogne, il y a la Cité de la gastronomie qui va bientôt faire son inauguration. Jean ?

**M. Vigreux.-** Oui, ce sera en mai.

**M. El Naboulsi.-** On peut éventuellement aussi, dans le cadre de la Cité, faire quelque chose.

**Mme Lankarani.-** Si c'est du vin de Bourgogne, j'y serai !

**M. Rey.-** Bonjour.

Serait-il possible d'avoir l'adresse YouTube de cette cérémonie à Bordeaux ?

Je trouverais normal que le bourgogne s'oppose au bordeaux, d'une certaine manière, puisque nous sommes en France.

Je voudrais signaler que la manière dont se passent les cérémonies de remise des diplômes a été amplement discutée au niveau du collège doctoral. En tant que représentant des doctorantes et doctorants, je voudrais vous prier, si c'est possible, de laisser le collège doctoral décider sans l'obliger à faire la cérémonie d'une manière ou d'une autre parce qu'il a justement déjà l'expérience.

Ce sont des réflexions tout à fait posées et expérimentées qui ont amené aux décisions qui ont été prises jusqu'à maintenant.

**M. Lutz.-** On décide effectivement, au sein du bureau, des dates et des façons de faire, etc., mais là, c'était une décision de la présidence de dire qu'on allait faire quelque chose avec plus de moyens que ce dont on pouvait disposer et aussi pour bénéficier de l'expérience d'organismes extérieurs, etc., pour nous aider à faire quelque chose de plus marquant.

Je n'ai pas d'opposition au fait que l'on teste cela. Après, c'est vrai que cela échappe un peu au collège, mais tant que l'on reste dans le spectre du collège, on reste sur nos moyens humains. Du coup, on fait ce qu'on peut.

**M. Chamagne.-** Ce que nous a expliqué Jihad, c'est que c'est certainement une société extérieure qui a fait cette manifestation, avec l'université ou l'établissement qui a mis les moyens pour justement faire cette remise de diplômes. Je pense que l'initiative est intéressante, il faut aller voir sur YouTube ce qu'ils ont fait, mais ce n'est qu'une proposition.

**M. Lutz.-** Là, il y a un organisme extérieur et il y a quelqu'un du service Com d'UBFC qui est en contact avec Pauline Berger. C'est-à-dire qu'on va moins s'occuper de la partie organisation, fonctionnement, associations, faire venir des orchestres, mais on va garder la main

sur le contenu.

**M. Rey.-** Je vous remercie toutes et tous pour ces bonnes volontés.

**Mme Lankarani.-** Je vous ai envoyé le lien de YouTube de Bordeaux.

**M. Chamagne.-** Dans la conversation ?

**Mme Lankarani.-** Oui, dans la conversation.

**M. Rauch.-** Sur YouTube, si on tape « remise des diplômes à Bordeaux », il y a trois titres qui sortent.

**M. Chamagne.-** D'accord.  
Merci Leila.

**Mme Lankarani.-** Je vous en prie. C'était le 5 mars 2022.

**M. Chamagne.-** Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques par rapport à ce rapport ? (*Néant*).

Je vous remercie, sachant qu'il n'y a pas de vote, c'était une information.  
Nous allons passer en dernier point avant les questions diverses.

#### **4. Avis UBFC suite aux commissions Vie Etudiante et Equipements Pédagogiques et numériques**

Je vais vous présenter ce dossier puisque j'ai fait partie des deux commissions.  
Louise Bouché, vice-présidente étudiante, apportera des compléments si elle le souhaite.

Ce dispositif Région Bourgogne-Franche-Comté comprend deux sous dossiers : la vie étudiante et tout ce qui concerne les équipements pédagogiques et numériques.

On l'avait déjà fait l'année dernière.

Il y a donc bien deux dispositifs.

L'organisation s'est faite en sous-commissions, il y a eu deux demi-journées où les deux sous-commissions ont planché sur les rapports. Auparavant, les membres de la commission avaient cinq ou six rapports à faire chacun.

On verra aussi le rappel des chiffres 2022 et ensuite les différents avis.

Vous avez le dispositif à l'écran, je ne vais pas tout vous lire.

Il y a les deux dispositifs, avec la vie étudiante dont je vais vous parler essentiellement des bénéficiaires : le Crous, UBFC, mais aussi tous les établissements d'enseignement supérieur membres d'UBFC.

Le coût éligible est compris entre 8 000 et 80 000 € pour les projets vie étudiante.

Pour les dispositifs EPN (équipements pédagogiques et numériques), on retrouve les mêmes bénéficiaires. Par contre, le coût éligible est compris entre 30 000 et 120 000 €, donc un peu supérieur.

Comment cela a-t-il été organisé dans le cadre de ces deux dispositifs ?

La commission formation du conseil académique a rendu des avis sur les dossiers des

établissements membres ou ayant une convention avec UBFC puisqu'on verra qu'ils ne sont pas forcément tous membres. Il y en a en effet un ou deux qui ne sont pas membres directement.

Comme vous le savez, cette commission est composée de 20 membres du conseil académique. Chaque membre de cette commission a reçu six dossiers à évaluer, en sachant que pour chaque dossier il y avait deux évaluateurs. On a bien entendu fait attention au fait que les évaluateurs ne soient pas de l'établissement.

Cette évaluation s'est faite sur une grille de validation qui a été validée par la Région Bourgogne-Franche-Comté. À partir de là, les deux sous-commissions se sont réunies les 23 et 24 mars et ont confirmé ou pas suivant ce qui avait été mis dans le dossier. Il y a donc eu des discussions sur chaque dossier, avec des avis qui sont regroupés dans un tableau que je vous présenterai après et dont nous discuterons. Nous ferons également un vote et, à partir de là, ce tableau, avec d'éventuelles modifications, sera transmis à la Région pour arbitrage final.

Je voulais vous rappeler les chiffres 2021.

Au niveau des EPN, c'est 1,4 million dont 792 000 € de subventions allouées.

Pour la vie étudiante, c'est un peu plus de 1 million de subventions allouées.

Les chiffres 2022 sont un peu petits à l'écran, mais vous avez eu le dossier.

Au niveau des équipements pédagogiques et numériques, vous avez le récapitulatif. Au total, il y avait 33 dossiers. Vous avez le nombre de dossiers par établissement : 1 pour Agro Dijon, 2 pour l'ENSAM, 1 pour l'ENSMM, 1 pour l'ESTA qui n'est pas un établissement membre, 14 pour uB, 11 pour UFC, 3 pour l'UTBM.

Le montant total des projets était de 2 479 250 €. Le total des demandes de subvention est de 1 200 533 €.

Pour la vie étudiante, il y avait un tout petit peu moins de projets, soit 27 au total, 13 pour l'uB, 8 pour l'UFC, 6 pour l'UTBM, donc seulement trois établissements. Vous avez aussi les montants par établissement.

Cela représente 1 021 314 € pour la totalité des projets.

Le montant demandé en termes de subventions est de 191 035 €.

Au final, nous avons eu 60 dossiers déposés. Je n'ai pas le chiffre de l'année dernière, mais il me semble que c'était déjà 60, sauf que c'était 35/25 au lieu de 33/27. On est donc dans le même ordre d'idée.

Le montant total des projets est de 3,5 millions et pas tout à fait 2 millions de demandes de subventions.

Je vais vous présenter pour avis les différents tableaux. Vous les avez reçus, mais j'aurais voulu les afficher à l'écran et je n'y arrive pas.

**Mme Ballenegger.**- Vous pouvez juste projeter le numéro afin que nous sachions sur quel projet vous êtes.

**M. Chamagne.**- Oui, puisque vous l'avez reçu.

Je vous fais un petit récapitulatif des dossiers.

Sur les dossiers EPN, les deux premiers dossiers (1 et 2) sont ENSAM. Ils ont des avis très favorables.

Le dossier 3, ENSMM, très favorable.

Le dossier 4, ESTA Belfort, favorable.

Ce que je ne vous ai pas dit, c'est qu'on ne peut mettre que deux avis, soit très favorable, soit favorable. On ne peut pas mettre autre chose.

Le dossier 5, Agro Dijon, très favorable.

Le dossier 6, uB, favorable.  
Le dossier 7, uB, très favorable.  
Le dossier 8, uB, favorable.  
Le dossier 9, uB, très favorable.  
Le dossier 10, uB, favorable.  
Le dossier 11, uB, très favorable.  
Le dossier 12, uB, très favorable.  
Le dossier 13, uB, très favorable.  
Le dossier 14, uB, favorable.  
Le dossier 15, uB, favorable.  
Le dossier 16, uB, favorable.  
Le dossier 17, uB, très favorable.  
Le dossier 18, uB, favorable.  
Le dossier 19, le 14<sup>ème</sup> pour l'uB, est favorable.

**M. El Naboulsi.**- Ce n'est donc pas un classement.

**M. Chamagne.**- Ce n'est pas un classement, ce sont les numéros de dossier. C'est en effet parfois favorable ou très favorable en alternance.

Ensuite, on part sur les dossiers UFC.

Le dossier 20, UFC, très favorable.

Le dossier 21, UFC, favorable.

Le dossier 22, UFC, très favorable.

Le dossier 23, UFC, très favorable.

Le dossier 24, UFC, très favorable.

Le dossier 25, UFC, très favorable.

Le dossier 26, UFC, très favorable.

Le dossier 27, UFC, favorable.

Le dossier 28, UFC, très favorable.

Le dossier 29, UFC, très favorable.

Le dossier 30, UFC, très favorable.

Ensuite, il restait 3 dossiers UTBM :

Le 1<sup>er</sup> : très favorable, n° 31.

Le 2<sup>ème</sup> : très favorable, n° 32.

Le 3<sup>ème</sup> : favorable, n° 33.

La commission s'est réunie, à peu de chose près, 4 heures de temps. Une fois un peu moins (3 h 45) et l'autre fois 4 h 15 puisqu'il y avait un peu plus de dossiers.

Nous avons revisité tous les dossiers avec les avis. Nous avons vérifié que c'était bien cohérent. Dans tous les cas, les rapporteurs ont proposé l'avis et le deuxième rapporteur complétait au cas ou. Il y a eu à chaque fois un vote et il n'y a jamais eu de litige. Nous avons toujours été d'accord sur l'avis, soit favorable, soit très favorable.

Pour la vie étudiante, de la même façon, donc sans classement :

Le dossier n° 1, uB, très favorable.

Le dossier n° 2, uB, très favorable.

Le dossier n° 3, uB, très favorable.

Le dossier n° 4, uB, très favorable.

Le dossier n° 5, uB, favorable.

Le dossier n° 6, uB, très favorable.

Le dossier n° 7, uB, très favorable.

Le dossier n° 8, uB, très favorable.

Le dossier n° 9, uB, très favorable.

Le dossier n° 10, uB, très favorable.

Le dossier n° 11, uB, très favorable.

Le dossier n° 12, uB, très favorable.

Le dossier n° 13, uB, favorable.

Ensuite, ce sont les dossiers UFC.

Le dossier n° 14, UFC, très favorable.

Le dossier n° 15, UFC, très favorable.

Le dossier n° 16, UFC, très favorable.

Le dossier n° 17, UFC, très favorable.

Le dossier n° 18, UFC, très favorable.

Le dossier n° 19, UFC, très favorable.

Le dossier n° 20, UFC, très favorable.

Le dossier n° 21, UFC, très favorable.

Enfin, il restait 6 dossiers UTBM :

Le dossier n° 22, UTBM, très favorable.

Le dossier n° 23, UTBM, très favorable.

Le dossier n° 24, UTBM, très favorable.

Le dossier n° 25, UTBM, très favorable.

Le dossier n° 26, UTBM, très favorable.

Le dossier n° 27, UTBM, favorable.

On peut revenir sur chaque dossier si vous voulez des commentaires.

Vous avez le tableau récapitulatif et dans les membres qui sont ici, un certain nombre ont participé à ces deux commissions et ont pu analyser les dossiers.

Nous sommes là pour répondre à vos questions si vous en avez.

**M. El Naboulsi.**- On peut faire confiance à l'équipe qui a évalué les dossiers.

J'ai une petite question. Maintenant, comment cela va-t-il concrètement se passer ? Ceci va-t-il être remonté à la Région ?

**M. Chamagne.**- On passe déjà au vote si tout le monde est d'accord.

**M. El Naboulsi.**- Bien entendu. Et après le vote ?

**M. Chamagne.**- C'est transmis à la Région directement et ils trancheront à partir de ces avis, sachant que les avis que nous avons émis ne sont que consultatifs. C'est la Région qui décide au final.

**M. El Naboulsi.**- Nous ne sommes donc pas tenus de faire un classement ?

**M. Chamagne.**- Non, nous ne sommes pas tenus de faire un classement.

Dans le tableau récapitulatif, les établissements ont fait un classement. Nous avons regardé ce classement, bien sûr, mais nous nous sommes focalisés sur le dossier. À partir de là,

nous avons mis deux avis, soit favorable, soit très favorable.

**M. El Naboulsi.-** J'ai une dernière question, sachant que j'ai peut-être loupé l'information. Est-ce qu'on expose le budget par rapport à ce qui est annoncé par la Région ou pas du tout ?

**M. Chamagne.-** Non, pas du tout.

**M. El Naboulsi.-** Merci.

**M. Chamagne.-** C'est Solène Le Capitaine, du service d'Oumhanie Legeard, qui a mis au point tous ces dossiers-là et je l'en remercie car elle a vraiment fait un gros travail de synthèse. Et elle a bien sûr participé aux deux sous-commissions.

François-Claude Rey a demandé la parole.

**M. Rey.-** Est-ce que ce projet a la possibilité d'être répété l'an prochain ? Je suppose que oui. À quel endroit l'information passe-t-elle en général pour que les unités puissent envisager de présenter des projets dans ce cadre-là ?

**M. Chamagne.-** L'information arrive directement dans les établissements et, à partir de là, elle est donnée par l'établissement aux différentes équipes.

Louise, en tant que vice-présidente étudiante, est-ce que tu voulais ajouter quelque chose ?

**Mme Bouché.-** Non, pas particulièrement, à part souligner le travail de Solène Le Capitaine qui est remarquable et qui a permis que tout soit bien calé.

**M. Chamagne.-** Tout à fait.

**M. Rauch.-** J'ai participé à la commission d'évaluation des dossiers. Est-ce qu'on a demandé un retour à la Région ? Parce qu'il y a des dossiers dont on a déjà vu une première partie du financement et qui redemandent un autre financement pour compléter ce qu'ils ont déjà eu la première année ou l'année dernière, ou il y a 2 ou 3 ans. Notre problème, c'est que nous ne savons pas si ce qui a été financé la première fois a été bénéfique ou pas. On ne sait pas si le nombre d'étudiants qui est indiqué dans les dossiers comme pouvant bénéficier de cet équipement pédagogique numérique ou de ce projet vie étudiante est exact ou pas.

Nous avons effectivement demandé à avoir un suivi car pour pouvoir donner un avis, il faut aussi avoir les tenants et les aboutissants de ce qui a déjà été donné avant.

**M. Chamagne.-** Tout à fait. Merci, Jean-Yves, de le préciser.

**M. Rauch.-** On peut aussi remarquer que tous les dossiers sont classés mais que finalement, chaque établissement dépose le nombre de dossiers qu'il veut. Là par exemple, on voit qu'il y a plus de dossiers uB qu'UFC et à certains endroits, il y a des dossiers UTBM et pas de dossier ENSMM. Nous avons parfois des retours de personnes qui nous disent que tel établissement est mieux servi que tel autre. En fait, c'est simplement parce qu'il y a plus de dossiers déposés dans un établissement que dans l'autre.

**M. Chamagne.**- Tout à fait. On fera donc une demande, en même temps que le transfert de ce tableau, à la Région afin d'avoir un retour pour savoir ce qu'il en est par rapport au travail qui a été fait l'année dernière dans ce CAC, donc comment a été faite la gestion des crédits au niveau des projets.

**Mme Ballenegger.**- Je voulais compléter un petit peu concernant les retours parce qu'en automne, nous avons tout de même eu le tableau avec les résultats pour les financements de l'année dernière. Mais ce qui manque, c'est l'historique pour voir ce qui a été déjà financé parce que nous avons des éléments communs dans différents dossiers.

J'ai une autre question. Comment cela se passe-t-il pour les crédits qui ont été attribués en 2020 ? Est-ce qu'il faut les utiliser avant la fin de l'année 2020 ou est-ce qu'ils peuvent être reportés ?

**M. El Naboulsi.**- C'est la Région.

**M. Chamagne.**- Oui, je n'ai pas la réponse. Mais Oumhanie l'a peut-être.

**Mme Legard.**- On peut toujours faire la demande d'une prorogation à la Région et cela vous revient à vous. C'est donc en dehors d'UBFC.

Il faut savoir que c'est assez compliqué d'obtenir un report, mais vous pouvez toujours en faire la demande.

**M. Chamagne.**- Cela ne dépend pas de nous.

**Mme Legard.**- Vous pouvez vous référer au cahier des charges du financement, qui est sur le site de la Région et qui donne tous les détails de ce qu'il est possible de faire en cas de non-dépense de la subvention attribuée.

**Mme Ballenegger.**- J'ai une deuxième question. Pour savoir comment les projets ont été réalisés, est-ce qu'il y a quelque chose sur le site de la Région pour voir les rapports ou quelque chose comme cela ? Ou alors au niveau local.

**Mme Legard.**- Les membres de la commission ont discuté de cet aspect-là qui est effectivement important, qui est qu'on étudie les dossiers et en réalité, pour améliorer la façon dont on les étudie, il serait effectivement utile que nous puissions avoir les bilans des années précédentes pour pouvoir nous améliorer dans la façon dont nous analysons les dossiers. Mais dans l'état actuel, nous ne disposons pas de ces éléments-là.

Il a été dit que lorsqu'on ferait le bilan avec la Région, sachant que nous allons faire, comme l'année dernière, un bilan avec la Région sur le travail qui a été fait par UBFC, on demanderait effectivement à disposer de ces bilans qualitatifs et pas forcément quantitatifs, mais au moins sur le plan qualitatif.

**Mme Ballenegger.**- Au niveau des rapports, est-ce que l'on pourrait savoir comment ils ont été réalisés ? Comme ce sont des fonds publics, normalement nous devrions avoir accès au résultat.

**M. Chamagne.**- Il faut que l'on voie avec la Région comment nous pourrions avoir ces informations-là. La réunion se déroule en général au mois de juillet. C'est à ce moment-là que nous demanderons des précisions, sachant que nous n'aurons pas forcément la réponse en juillet.

**M. El Naboulsi.**- Une simple précision. Je donne l'exemple des projets recherche. À cause de la crise sanitaire, la Région nous a accordé des délais supplémentaires pour dépenser l'argent justement sur ces projets, la règle étant - dans une phase normale - que si l'argent n'est pas dépensé, il revient à la Région. Il est perdu pour nous et c'est la Région qui le récupère. Mais à cause de la crise sanitaire, nous avons eu des délais supplémentaires.

**Mme Celle.**- Pour la première année. Seulement pour les projets où il y avait vraiment un impact sur la première année. J'ai un projet qui finit maintenant et je n'ai pas eu de délais.

**M. El Naboulsi.**- J'ai eu 6 mois.  
Tu as raison de le signaler. Les délais sont courts.

**M. Chamagne.**- Oui, il faut faire attention à cela.  
Y a-t-il d'autres commentaires ? (*Néant*).  
Je vous propose de mettre aux voix le tableau, donc la proposition des deux commissions qui se sont réunies les 23 et 24 mars.  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité.  
Je vous en remercie et je remercie tous les membres de cette commission, outre pour leur présence les 23 et 24 mars, pour leur travail de rapporteurs sur les dossiers sachant que c'est tout de même un gros travail à faire.

## 5. Questions diverses

L'ordre du jour est épuisé, il nous reste les questions diverses. Je ne sais pas si vous en avez, je n'en ai pas. Avez-vous des questions diverses ? (*Néant*).

Je vous remercie pour cette séance.

Le prochain CAC aura lieu le 25 mai. À cette date, nous devrions en savoir beaucoup plus sur la suite puisqu'on sera fin mai.

La réunion au ministère a lieu la semaine prochaine, le 13 avril et après, comme les établissements doivent se décider pour fin mai, je pense qu'il y aura une réunion au ministère peut-être pas le lendemain, mais début juin. Après, comme nous sommes dans une période d'élections, je ne suis pas certain que nous ayons un ministre début juin. Tout dépend des résultats des élections législatives, s'il y a une majorité ou pas.

Les législatives auront lieu au mois de mai, voire début juin et je ne sais pas si nous aurons un ministre dès début juin.

**Mme Legeard.**- Est-ce que je peux poser encore une question à Pascal s'il est encore là ?

**M. Neige.**- Oui, je suis là.

**Mme Legeard.**- Pascal, vous avez évoqué le fait, si toutefois on poursuivait sur cette trajectoire qui consisterait à mettre en place une CCT, une convention de coopération territoriale, qu'UBFC soit amené à se séparer de l'ensemble de ses personnels, sachant qu'ils sont aux environs d'une soixantaine actuellement. Dans cette perspective-là, il faudrait évidemment accompagner l'ensemble des collègues, sachant qu'il y a des titulaires mais aussi des contractuels en plus grand nombre, vers la possibilité de reclassements au sein des établissements, ou de formations. J'imagine qu'il doit y avoir plusieurs solutions qui pourraient être élaborées à ce moment-là.

Sauf qu'il y a tout de même un point qui me pose question, c'est qu'il y a un certain nombre de collègues dont les contrats vont se terminer dans peu de temps, c'est-à-dire d'ici fin juillet et qui attendent qu'on leur dise ce qu'il va advenir de leur contrat. Ils souhaiteraient avoir une réponse assez rapidement, sachant que pour l'instant, on sait qu'une incertitude plane.

Comment voyez-vous le traitement de ce type de problématique ? Cela veut dire qu'il faudrait prendre cette décision assez rapidement et, d'ici le mois de mai, si je comprends bien, la question serait tranchée, ce qui voudrait dire que les personnes qui seraient censées partir en juillet devraient pouvoir être maintenues dans leur poste actuel jusqu'à ce qu'on leur trouve une solution. Est-ce que c'est ce que vous souhaitiez dire tout à l'heure ?

**M. Neige.**- Vous savez que je ne suis pas un spécialiste des ressources humaines, mais je ne vois pas les choses comme cela. De mon point de vue, la question des collègues qui sont en CDD est une question qui existe quelle que soit notre trajectoire. C'est une question qui est forte et - vous avez raison de le souligner - qui est extrêmement importante, qui crée de l'incertitude, mais elle existe hors débat.

Même s'il n'y avait aucun débat sur la ComUE, cette question serait exactement la même : que fait-on pour ces collègues-là ? Est-ce qu'il y a une possibilité de garder les collègues ? Ce qui veut dire : « est-ce qu'il y a de l'argent quelque part qui permet de signer d'autres contrats ? » C'est une question forte à laquelle je n'ai pas de réponse et qui n'est pas du même ressort que la trajectoire du site.

**M. Chamagne.**- Elle ne dépend pas de l'issue. Quoi qu'il arrive, il faudra traiter cette question.

**M. Neige.**- C'est vraiment une urgence à traiter et maintenant, c'est une inquiétude que vous avez et que j'ai. C'est une inquiétude pour un certain nombre de contrats pour lesquels je ne sais pas sur quel type de fonds financiers les personnes ont été recrutées. Pour certains contrats, c'est la nature même des contrats de recherche - je le regrette, mais nous en avons maintenant l'habitude - qui est de générer de l'emploi de type CDD et cela s'arrête à la fin du contrat. Il faut donc regarder au cas par cas comment c'est construit.

Pour répondre précisément, il y a deux cas différents, ces CDD sont vraiment à envisager en urgence au regard des fonds d'origine qui ont permis ces emplois et voir s'il y a des solutions ou si les contrats de recherche s'arrêtent, du moins si ce sont des contrats de recherche.

Et puis il y a la question des fonctionnaires en service support où il faudra rassurer tout le monde en se mettant d'accord sur un certain nombre de procédures, de règles qui consisteraient à ne bousculer personne et à prendre le temps sachant qu'il y a 18 mois, comme cela a été rappelé. Il y aura donc un temps pour rediscuter de cela si jamais c'était cette voie qui

était choisie.

De mon point de vue, je dissocie les deux éléments.

**Mme Legiard.**- Merci pour cet éclairage.

**M. Chamagne.**- Y a-t-il d'autres questions diverses ?  
Sachant qu'on ne relance pas le débat sur ce point.

**M. Rauch.**- Non. C'est juste pour effectivement insister dans le sens où nous voudrions vraiment que cette question des personnels soit vraiment bien traitée et que si jamais il y a de l'argent pour les payer, on puisse tout de même les garder malgré les incertitudes qui plannent.

Comme le dit Pascal Neige, c'est décorrélé, mais ce n'est pas totalement décorrélé non plus. Il y a tout de même le fait de dire que si UBFC risque de s'arrêter, on ne les reprendra peut-être pas. Mais si jamais il y a de l'argent sur les projets sur lesquels ces personnes ont été embauchées, nous défendons le fait qu'on puisse continuer à les payer peut-être 6 mois de plus, en tout cas jusqu'à la fin de leur mission.

**M. Chamagne.**- Il faut être clair sur la réponse et sur une réponse qui est que sauf si tous les établissements souhaitent sortir de la ComUE, ce qui n'est pas envisagé pour l'instant, il y aura une autre urgence à traiter.

S'il n'y en a qu'un qui souhaite sortir, le contrat de site ne s'arrêtera pas avant le 31 décembre 2023. Donc dans tous les cas, les personnes en CDD pendant cette période-là seront rémunérées et seront traitées à leur juste valeur, il n'y aura pas de souci.

Par contre, pour les CDD dont les contrats se terminent en juin-juillet, il va falloir les regarder de manière assez urgente, c'est sûr. Sinon, nous irons jusqu'au bout du contrat site, donc jusqu'au 31 décembre 2023.

Je vous remercie pour cette séance qui est toujours enrichissante, on voit bien qu'il y a des points de vue différents, mais c'est aussi de cette façon qu'on avance. Je vous remercie d'avoir respecté les différentes prises de parole. J'ai apprécié le fait que le débat soit très courtois. Dans cette période où on entend des choses pas toujours sympathiques, y compris dans cette période électorale au niveau national, cela fait toujours plaisir de voir qu'en CAC, nous restons courtois entre nous. C'est quelque chose que j'apprécie et qui me semble être une valeur que nous devons toujours avoir.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

- : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 40).*



Didier CHAMAGNE

Président du CAC d'UBFC